

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 01 AVRIL 2021
2021/4**

L'an deux mil vingt et un, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	11	Présents : VELGHE Jacques, BOUTET Didier, GALTIER Joël, VOISIN Michel, FRITSCHÉ Jean-Luc, GARNIER Karin, BERTHOU Florence, MAROTEAU Stéphanie.
Présents	08	
Représenté	00	Excusés : MANGERET Delphine, JOUBERT Jérôme, DECOUX Jonathan.
Votants	08	
Pour	08	Date de convocation : 26/03/2021
Contre	00	
Abstention	00	

Secrétaire de séance : Stéphanie MAROTEAU

Délibération n°08-2021/4

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DRESSE PAR MONSIEUR FRANCK BENOIT, COMPTABLE.

Le maire rappelle que le compte de gestion, cité en objet, constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable **qui doit être voté préalablement au compte-administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Nombre	11
Présents	08
Représenté	00
Votants	07
Pour	07
Contre	00
Abstention	00

Présents : VELGHE Jacques, BOUTET Didier, GALTIER Joël, VOISIN Michel, FRITSCHÉ Jean-Luc, GARNIER Karin, BERTHOU Florence, MAROTEAU Stéphanie.

Excusés : MANGERET Delphine, JOUBERT Jérôme, DECOUX Jonathan.

Date de convocation : 26/03/2021

Secrétaire de séance : Stéphanie MAROTEAU

Délibération n°09-2021/4

OBJET : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur VOISIN Michel, adjoint au Maire**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par **M. VELGHE Jacques, Maire**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		34 964,74 €		4 206,93 €		39 171,67 €
Opérations de l'exercice	116 663,64 €	107 681,15 €	35 209,69 €	13 202,36 €	151 873,33 €	120 883,51 €
TOTAUX	116 663,64 €	142 645,89 €	35 209,69 €	17 409,29 €	151 873,33 €	160 055,18 €
Résultats de clôture		25 982,25 €	17 800,40 €			8 181,85 €
Restes à réaliser			4 971,78 €	11 443,82 €	4 971,78 €	11 443,82 €
TOTAUX CUMULÉS	116 663,64 €	142 645,89 €	40 181,47 €	28 853,11 €	156 845,11 €	171 499,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		25 982,25 €	11 328,36 €			14 653,89 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Monsieur VELGHE Jacques, Maire, ne participe ni aux discussions, ni aux votes.

Ont signé au registre des délibérations : GARNIER Karin, BERTHOU Florence, MAROTEAU Stéphanie, BOUTET Didier, GALTIER Joël, VOISIN Michel, FRITSCHÉ Jean-Luc.

Délibération n°10-2021/4

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants :

- **Pour mémoire**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 34 964,74 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	+ 4 206,93 €

- **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020**

Solde d'exécution de l'exercice 2020	- 22 007,33 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	+ 4 206,93 €
Solde d'exécution cumulé (001)	- 17 800,40 €

- **Restes à réaliser au 31 décembre 2020**

Sur dépenses d'investissement	- 4 971,78 €
Sur recettes d'investissement	+ 11 443,82 €
Solde net des restes à réaliser	+ 6 472,04 €

- **Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/20**

Rappel du solde d'exécution cumulé (001)	- 17 800,40 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	+ 6 472,04 €
Besoin de financement	- 11 328,36 €

- **Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2020	- 8 982,49 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 34 964,74 €
	+ 25 982,25 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) couverture besoin de fonctionnement de la section d'investissement (1068)	+ 11 328,36 €
2) reste disponible sur résultat de fonctionnement (002)	+ 14 653,89 €

Question Diverses :

- Rappel des problèmes rencontrés sur le matériel communal : super-épareuse, banquetteuse,
- Le montant de la réparation de la chaudière bois (platine) s'élève à environ 4 800 euros. Monsieur le Maire informe les conseillers que nous avons adressé : un mail aux services de la Préfecture pour savoir si ce dossier pouvait être admis dans le plan de relance. Un RDV est demandé en attente de réponse.
- Monsieur le Maire informe que la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) est favorable à la commune.
- Monsieur le maire présente l'ébauche du budget primitif pour l'année 2021.

- ENEDIS : pas de nouvelle concernant le changement de la ligne moyenne tension entre le bourg et le Masforeau.
- Enfouissement des réseaux basse tension et téléphonique au village du Theil, programmation possible pour 2022 au budget du SDEC.
- Dossier « Fibre » : Monsieur le Maire fait part des échanges de mails et des estimations communiquées par la société ORANGE,
- SIVU : Stéphanie Maroteau, déléguée titulaire du SIVU fait part que le portage des repas va passer en liaison froide 6 jours par semaine l'Auberge de Saint Fiel va continuer la préparation des repas.
- TEOMi : suite à l'augmentation des frais (ex. : La TGAP passe de 18 à 30 €/T), le montant de la TEOMi va augmenter jusqu'à 6%.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**